



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur Mathieu MICHEL, Secrétaire d'État à la Régie des Bâtiments,  
concernant le déplacement de détenus à Verviers  
- Bruxelles, le 3 décembre 2021 -**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Il me revient que le gouvernement ait la volonté de placer des détenus dans l'ancienne maison de repos « Châtelet » situé sur la commune de Dison mais appartenant encore au CPAS de Verviers. Étant donné que la volonté était de construire une toute nouvelle prison sur le site de l'ancienne prison, cette information me surprend tout comme les autorités verviétoises.

Monsieur le Secrétaire d'État, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Que pouvez-vous me dire à ce sujet ?
- Si tel est réellement le cas, qu'en est-il du projet sur le site de l'ancienne prison de Verviers ?
- Quels seront alors les prochaines étapes dans ce dossier ?

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'État, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

## **Réponse du ministre :**

1. Afin de répondre aux besoins du SPF Justice dans la mise en œuvre de plusieurs maisons de détention sur l'ensemble du territoire, la Régie des Bâtiments a lancé différentes recherches et a examiné près de 264 sites potentiels dont celui que vous citez, à savoir l'ancienne maison de repos de la « Providence », située rue des Foxhalles 27 à Verviers.

Suite à des contacts positifs avec le cabinet de la Bourgmestre de la Ville de Verviers, il est apparu opportun d'acquérir cette ancienne maison de repos de la « Providence ». Toutefois, plusieurs plaintes de riverains dont l'école située à proximité ont été portées à notre connaissance.

En vue d'éclaircir ces différents points problématiques, mon cabinet et celui de la Justice rencontreront prochainement la Ville de Verviers. En attendant, j'ai demandé de staté le dossier et de repousser la date de la signature des actes d'acquisition du bien d'un mois.

Pour votre parfaite information, ce projet s'inscrit dans l'exécution de la décision prise par le Conseil des Ministres en date du 11/06/2021 qui prévoit que les condamnés à une peine de prison de maximum trois années puissent purger leur peine en maison de détention.

Il ne s'agit donc pas ici d'une prison mais d'une maison de détention où les détenus sont accueillis dès le début de leur détention. Ce centre de détention est destiné à certaines catégories de détenus (jeunes, primo-délinquants, personnes ayant des problèmes spécifique, condamnés à de courtes peines, etc.). L'objectif de la détention dans une maison de détention est de mener à bien le plan de détention et de réduire autant que possible le risque de récidive.

2. Actuellement, l'équipe dite « DBFM » de la régie des bâtiments est en charge des prisons de Vresse-sur-Semois et de Léopoldburg ainsi que de la construction prioritaire de nouveaux centres psychiatriques. En fonction de l'évolution de ces dossiers, l'équipe de la régie pourra se consacrer au projet de construction de la nouvelle prison de Verviers.
3. Le dossier est actuellement staté. Comme précisé dans ma réponse 1, nous allons rencontrer prochainement la Ville de Verviers.